

Accompagnement, suivi de l'élève avec les enseignants, outils et problématique

Il s'agit de réfléchir sur la problématique suivante : Comment rendre la collaboration éducative efficace et cohérente.

1. Sanctions, punitions, respect du RI

a. Application du RI/participation au respect de la règle

- Réunion de pré-rentree + distribution d'un vademecum et d'outils (Annexe 1)
- Mise à disposition de fiches-outil en salle des professeurs (Annexe 2)
- Mise en place d'heures de vie de classe en debut d'annee pour une lecture commune du RI
- Bilan en cours d'annee, apres-midi banalisées

b. Décisions communes, punitions/sanctions

- Clarification des procédures de signalement d'incidents et d'exclusion (Annexe 3)
- Dialogue profs/CPE(Annexe 4)
- Convocation des parents et débats contradictoires avec information au PP
- Commission de sanction régulière

2. Absences

a. efficacité, importance et enjeu de l'appel

- Rappel à la loi lors de la réunion de pré-rentree + distribution d'un guide des procédures (Annexe 1)
- Distribution des différents outils

b. traitement de l'absentéisme

- Accord vie scolaire/Enseignants sur la réintégration en cours après une absence = procédure précise à suivre(Annexe 1)
- Rôle du PP (info et co-gestion)
- Mise en place de commissions de Vie Scolaire régulières(Annexe 5)

3. Pédagogie

a. Préparation des conseils de classe

- pré- conseils / réunion de mi trimestre avec l'équipe pédagogique de chaque classe/ entretien avec le PP de chaque classe(Annexe 6)
- outils de fonctionnement = bilan d'absence par classe et par élève
 - = cahier de suivi/ fiche de liaison par classe (Annexe 2)
 - = utilisation de la note de vie scolaire

b. Aide au travail, aide aux devoirs, accompagnement de l'élève

- Repérage des élèves en difficulté (Annexe 7)
- Proposition de soutien sous différentes formes :
Assistant pédagogique avec des petits groupes d'élèves ou en individuel sur rendez-vous/plages horaires définies pour des heures de soutien pendant les permanences

c. Orientation et projet personnel de l'élève

- Intervention d'associations, de professionnels ou d'anciens élèves en vie de classe
- Repérage des élèves sans projet
- Sortie forum de métiers, salons
- Mise en place de mini-stages

4. Animation socio-éducative/citoyenneté

a. Instances participatives

- Formation avec les P.P = élection dans la classe/ élection « grandeur nature »(Annexe 8)
 - = préparation des conseils de classe avec les élèves et le P.P en heure de vie de classe (Annexe 9)
 - = sorties pour découvrir des instances de représentation citoyenne

b. Animation

- Foyers/Clubs = sensibilisation des professeurs = appel d'offre dans casiers
 - = réunions d'information
 - = affichage en salle des professeurs

FICHE DE

COMMUNICATION

CONCERNANT LA CLASSE DE

- ✓ Membres de l'équipe pédagogique,
- ✓ Vie scolaire,
- ✓ Administration.
- ✓

☎ Professeur principal :

DATE	<i>Interlocuteur</i>	INFORMATIONS

AVIS DE RETENUE

L'élèvede la classe de







viendra en retenue ledeà

Pour le motif suivant :

.....
.....
.....

A cette occasion, il/elle devra effectuer un travail qui sera remis
directement à l'enseignant.

La conseillère principale d'éducation



-A retourner au lycée




Je soussigné (e) M.....ai pris connaissance de la
retenue et du travail obligatoire que devra effectuer mon
enfant..... De la classe de

Le

Signature :



AVIS D'EXCLUSION DE COURS

Nom de l'élève :

Classe :

Rappel (circulaire du 11 juillet 2000) :

« L'enseignant est responsable des élèves qui ont cours avec lui : il doit donc pour se décharger de cette responsabilité absolument signaler les absences **et s'assurer de la prise en charge par un autre responsable de tout élève qu'il fait sortir de la salle.** De plus, l'exclusion **ponctuelle** des cours s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet. Elle doit être justifiée par un **manquement grave**, demeurer tout à fait **exceptionnelle** et donner lieu systématiquement à une **information écrite** au CPE et au chef d'établissement. L'élève exclu doit être accompagné par un autre élève de la classe. »

Rapport des faits.

.....

Travail à effectuer.

.....

Nom du professeur :

Date.....heure de renvoi.....

Signature

Visa du CPE

ANNEXE 5

COMPTE RENDU DE COMMISSION DE VIE SCOLAIRE

L'élève.....de la classe dea été entendu en commission de vie scolaire lepour le ou les motifs suivants :

- insolence
- absences et retards
- manque de travail
- violence physique ou verbale

A la suite de cette commission, il a été décidé que:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Veillez nous signaler par écrit tout incident relatif à cet élève.

Les conseillères Principales d'éducation

Le Proviseur

VADEMECUM

ANNEXE 1

	Documents à utiliser	Procédure
Absence	Carnet à souche→ Cahier d'appel→ Carnet de correspondance→	A remplir en plus du cahier d'appel entre 8h et 12h A remplir à chaque cours. Ne pas accepter en cours l'élève absent la veille sans justificatif et le renvoyer à la vie scolaire.
Retard	Carnet de correspondance	- Aucun élève ne rentre en cours après la deuxième sonnerie. - Les retardataires sont envoyés à la vie scolaire.
Retenue	Carnet de correspondance Avis de retenue	- Notifier dans le carnet de l'élève le motif, le jour et l'heure de la retenue. - Passer au bureau de la CPE pour remplir l'avis de retenue qui sera adressé à la famille pour remettre le travail à faire.
Incident	Rapport d'incident	En cas de manquement au règlement intérieur ne justifiant pas d'exclusion de cours, le rapport est à remettre complété à la CPE.
Exclusion de cours	Carnet de correspondance.....→ Avis d'exclusion de cours.....→	<p>Uniquement en cas de perturbation grave du cours ou de manquements répétés au règlement intérieur.</p> - Le professeur complète le carnet de correspondance de l'élève à la page « exclusions » et le lui remet afin qu'il le présente à la vie scolaire. L'élève exclu sera systématiquement accompagné par un autre élève de la classe. - Dans un deuxième temps, l'enseignant remet au plus vite et en personne à la CPE le document « avis d'exclusion de cours » complété, afin d'arrêter ensemble une punition. - Cet avis sera systématiquement envoyé à la famille pour information. - Une telle procédure permet une action rapide et cohérente, gage d'efficacité.